

ARRÊTÉ N°2025-196

**OBJET : Mise en sécurité
1 rue des Hortensias angle D 794**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de Liffré-Cormier-Communauté,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : À la suite d'un incident de chantier au niveau du 1 rue des Hortensias, la rue sera barrée à la circulation à partir du 21 octobre 2025 le temps de la réparation de câble Telecom endommagé.

Article 2 : La circulation automobile sera barrée à l'angle de la D 794 et 1 rue des Hortensias, avec mise en place d'une déviation réalisée par l'entreprise BOUYGUES TELECOM, des panneaux de signalisation seront mis également en place par l'entreprise, à chaque extrémité de la rue.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 4 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 5 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 6 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

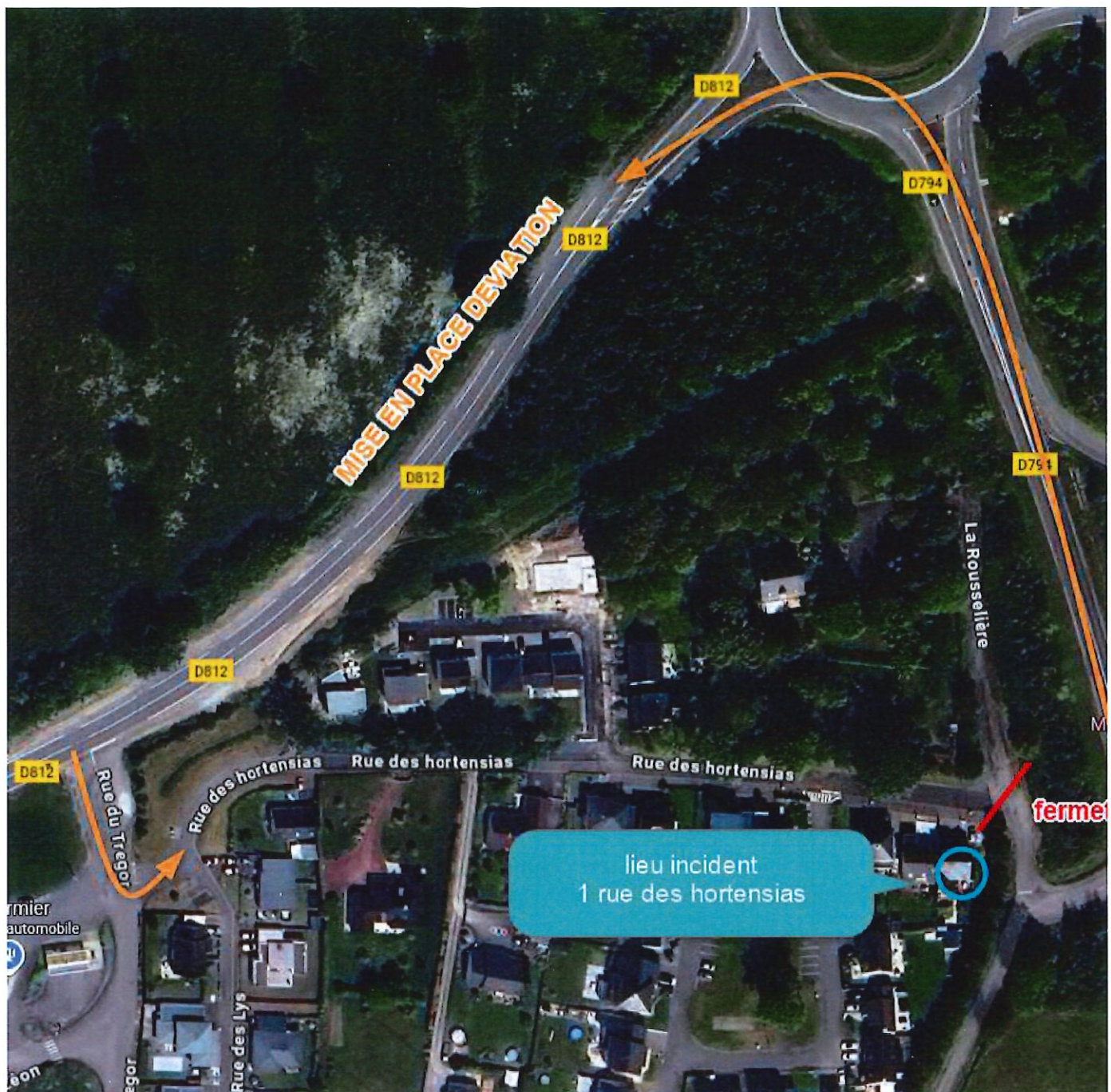
Article 7 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 21 octobre 2025



Le Maire
Jérôme BÉGASSE



Nathalie DELPECH

De: Sophie GRISON
Envoyé: lundi 20 octobre 2025 17:07
À: Hervé SERINDAT; Mairie - Saint-Aubin-du-Cormier; Nathalie DELPECH
Cc: BALLY Alexandre; BARRIER, Théo; HARDY, Jonathan (RENNES); Anthony Louin; Mieszko DUSAUTOY; nicolas.durand@ille-et-vilaine.fr
Objet: ZAC MOTTAIS - incident poteau telecom rue des hortensias > demande arrêté circulation en urgence
Pièces jointes: IMG_20251020_160407.jpg

Bonjour,

Je vous informe qu'un incendie de chantier est intervenu ce jour sur la ZAC de la MOTTAIS. Lors d'une livraison de matériaux, la benne de l'entreprise henry frères TP a accrochée un câble télécom qui a fait tomber un poteau bois dans le jardin d'un habitant du hameau des grandes gâches (photo en pj). Heureusement s'est incident n'a fait aucun blessé. Vu avec l'occupante de la maison, seule le soubassement béton et la clôture bois sont abimés. La prise en charge des dégâts, lié à cet incident, sera assurée (en direct) par l'entreprise henry frères TP.

Dans l'attente de la remise en état du poteau bois et du câble télécom par ORANGE, BOUYGUES TELECOM va sécuriser les lieux en fermant la voie. Est-il possible s'il vous plait de leur délivrer un arrêté de circulation en ce sens ?

Je mets en copie de ce mail, M. DURAND afin de maintenir finalement la déviation.



Vous remerciant par avance et restant à votre disposition.

Cordialement,

Liffré = Cormier
COMMUNAUTÉ

Sophie GRISON

Chargée de projets - aménagement

Pôle Aménagement et développement du territoire

06 98 54 74 57 / absente le mercredi après-midi

www.liffre-cormier.fr

sophie.grison@liffre-cormier.fr